

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1169 28/10/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Amoud Ali, ouvrier à salaire journalier est admis dans le cadre local technique, en qualité de patron de vedette stagiaire, 6e échelon, pour compter du 1er novembre 1949. L'intéressé est maintenu à la disposition du chef qu service du personnel et des finances